



RISQUES MAJEURS HIRSON



**DOCUMENT
À
CONSERVER**

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,
Chers Concitoyens,

Les récentes inondations dans la région voisine du Pas-de-Calais démontrent, si besoin était, que la lutte contre les crues demeure une priorité. Qui n'a pas connu sa maison ravagée par les eaux ne peut mesurer la nécessité d'agir. Qui n'a pas secouru les populations touchées ne peut comprendre leur peur et leur détresse.

Voilà pourquoi, nous poursuivons les démarches pour accélérer la création d'un bassin écrêteur dans les prairies de Montorieux afin de protéger les habitations et les habitants.

Les dédommagements versés à quelques propriétaires de terres tout comme la construction du système de protection initié avec succès à Proisy ne sont rien comparés aux 18 millions d'euros de dégâts causés par la seule inondation du 7 janvier 2011.

Ce livret ne concerne pas que les inondations. Cependant, elles constituent le premier risque majeur pour notre ville. Aussi, je vous remercie de bien vouloir retourner en Mairie le coupon détachable en page 15 qui, grâce à votre numéro de téléphone, nous permettra de vous avertir en cas de danger.

Je vous remercie également de votre coopération pour améliorer notre Service d'alerte. Solidaires et vigilants, je vous invite à conserver ce livret et à enregistrer les numéros essentiels.

SOMMAIRE :

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Comment fonctionne l'alerte ?	3
Inondations	4
Mouvement de terrain	6
Risque sismique	7
Climat	9
Transport de matières dangereuses	11
Risque nucléaire	12
Engin de guerres	13
Risques sanitaires	14
Les numéros utiles	15
Coupon détachable	15



Engagé avec le Conseil municipal dans votre protection et celle de notre cité,
Je vous prie de croire,
Chers Concitoyens,
en l'expression de mon entier dévouement et de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques THOMAS.

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Parmi tous les accidents qui peuvent se produire, certains peuvent s'avérer particulièrement **graves pour la santé, les biens et l'environnement**. Les catastrophes majeures peuvent être causées par des **phénomènes naturels ou liés à des activités humaines** appelées « **aléas** ». Ils peuvent porter atteinte à la santé, voire à la vie de nos concitoyens et des animaux, aux biens et à l'environnement, appelés « **enjeux** ». Quand un aléa menace un ou plusieurs enjeux, on parle alors de **risque majeur**.

L'ALERTE

Comment fonctionne l'alerte ?

Un **message** peut être diffusé par **haut-parleur**, par la **radio locale Echo FM**, ou par **SMS**.

Le **système d'alerte collectif par SMS** permet d'alerter les personnes ayant accepté de figurer sur une **liste préétablie** par la Mairie. C'est le sens du coupon détachable en page 15, à renvoyer ou à déposer en Mairie.

En cas d'accident grave, une sirène est activée :



le Signal National d'Alerte comprend trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un **signal continu de 30 secondes**.



INONDATIONS

HIRSON, PARTICULIÈREMENT CONCERNÉE

Avec les apports de l'**Oise**, du **Gland** et du **Petit Gland**, la Ville d'Hirson connaît une **forte vulnérabilité** dès la montée d'une **crue de type décennale**. Les **inondations de 1993, 1995, 2003** et, de **janvier 2011**, ont touché une dizaine de maisons à Saint-Michel et plus de **cinq cents** à Hirson.

Le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-lès-Aubenton** fut approuvé le **9 juillet 2010**. Il établit la **cartographie des zones de risques** sur Hirson.

Il interdit les **implantations humaines** dans les zones les plus dangereuses et les limite dans les autres secteurs. Il prescrit des mesures pour **réduire la vulnérabilité des installations et des constructions existantes**, pour prévenir les risques et préserver les **capacités d'écoulement des crues**. Dans son **programme d'aménagement 2007-2013**, le Conseil d'administration de l'**Entente Interdépartementale Oise-Aisne**

L'ENTENTE OISE-AISNE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le **site de Montorieux à Saint-Michel** complète ainsi le dispositif mis en œuvre sur les hauts bassins de l'**Oise**. Il permet à lui seul de satisfaire à l'**objectif minimal de protection**, à savoir **réguler efficacement les crues dans Saint-Michel jusqu'à un événement cinquantenal et à Hirson jusqu'à un événement trentennal**. Ainsi, lors de la **dernière crue de janvier 2011**, le bassin écrêteur aurait, par exemple, diminué de **22 m³/s** le pic de crue du Gland et donc de l'**Oise** en aval de sa confluence avec le Gland, abaissant les niveaux dans Hirson, de **50 cm environ sur le**

s des 6 et 7 janvier 2011 demeurent encore dans les mémoires. Avec plus de 500 maisons inondées, des dégâts matériels importants pour les habitations, les commerces, la voirie et les espaces publics, ces inondations ont encore une fois démontré la nécessité de mieux prévenir ce risque naturel majeur. La prévention des risques demeure donc toujours une priorité. Le déclenchement de l'alerte également.

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs mois déjà, la Municipalité travaille à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde, de manière à mobiliser et organiser les secours, pour assurer l'information, l'assistance et le soutien de la population en fonction des risques connus.

Avec la participation active de chacun, la prévention des risques et l'organisation des secours n'ent seront que plus efficaces.

Aisne de lutte contre les inondations a donc retenu **plusieurs bassins d'expansion pour préserver les zones habitées**.

Gland, et **30 cm environ sur l'Oise** aval. L'ouvrage de Saint-Michel **générera ainsi une économie de dommages** en cas de fortes crues de l'ordre de **18 millions d'euros**.

Ces travaux sur Saint-Michel seront couplés avec des **travaux d'aménagement sur Hirson**, afin d'**élargir le lit de la rivière**: **démolir certaines constructions non habitées, acquérir des petites parcelles** en fond de jardin pour augmenter le débit de la rivière.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Lorsqu'un avis d'inondation est émis.

AVANT

 Fermez le gaz et coupez l'électricité.

 Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant les messages diffusés par haut-parleur et la radio : Echo FM : 104.5 FM ou Bleu Picardie : 101.3 FM. De même, prenez en compte les messages éventuellement adressés par SMS par la Mairie.

 Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.

 Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.

Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

PENDANT

 Montez à pied à l'étage.

 N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront en sécurité.

 Restez informé de la situation et attendez les consignes de sécurité.

APRÈS

 Aérez et désinfectez les pièces.

 Contrôlez les circuits électriques avant de rétablir l'électricité.

Chauffez dès que possible.

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Un mouvement de terrain se caractérise par un **déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol**. Cet effondrement peut être consécutif à des **travaux**, un **ravinement** ou, plus simplement, à un mouvement sous-terrain naturel.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

AVANT



Éloignez-vous au plus vite des lieux ou évacuez les bâtiments.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

APRÈS



Informez les autorités en cas d'effondrement.

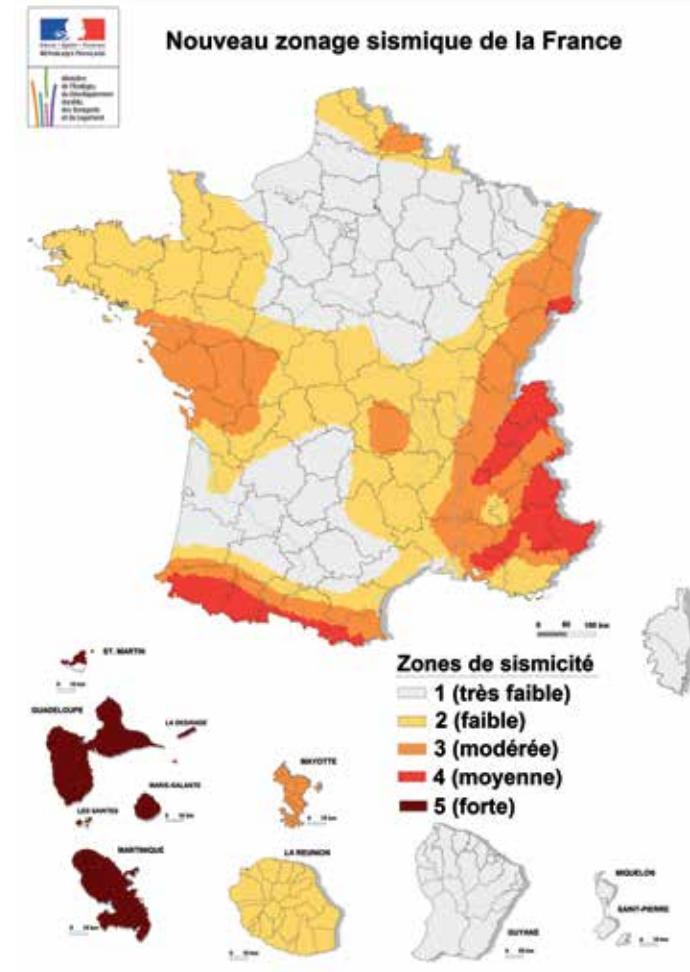
RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou un **tremblement de terre**, résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Leur rupture en surface s'appelle **une faille**. Le lieu de la rupture en profondeur se nomme **le foyer**. Les séismes dus à l'activité volcanique ou d'origine artificielle (explosions par exemple) sont plus rares.

Depuis le **1^{er} mai 2011**, une nouvelle **carte de zonage sismique** est éditée et le **territoire national** est divisé en **cinq zones de sismicité croissante**.

Le **département de l'Aisne** relève en majeure partie de la **zone de sismicité 1** (très faible), mais sa frange nord relève de la zone 2. **Hirson** est donc **classée** en **zone faible**.

Nouveau zonage sismique de la France



RISQUE SISMIQUE

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

AVANT



Repérez les points de coupure de gaz et d'électricité.

Vérifiez la vulnérabilité aux séismes de votre habitation.

Fixez les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

Restez là où vous êtes :

- A l'intérieur: se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- A l'extérieur: ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture: s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Protégez-vous la tête avec vos bras.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront en sécurité.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant les messages diffusés par haut-parleur et la radio : Echo FM : 104.5 FM ou Bleu Picardie : 101.3 FM. De même, prenez-en compte les messages éventuellement adressés par SMS par la Mairie.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.

APRÈS

Méfiez-vous des répliques, il peut y avoir plusieurs secousses.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.

CLIMAT

Ces risques concernent notamment les **vents violents**, la **neige** et le **verglas**. Ils doivent également être pris en compte. À cet égard, l'hiver 2010-2011 se révéla particulièrement **rigoureux** et nécessita l'**intervention régulière** des **services municipaux, départementaux et nationaux**.



LE PLAN D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PRÉVOIT QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE:

NIVEAU 1

Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques. Tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène.

NIVEAU 3

Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

NIVEAU 4

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils émis par les pouvoirs publics.

CLIMAT

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

AVANT

Dans tous les cas (canicule, grand froid, intempéries hivernales...)



Gagnez un abri solide et fermez les portes et volets.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation et du niveau d'alerte en écoutant les messages diffusés par haut-parleur et la radio : Echo FM : 104.5 FM ou Bleu Picardie : 101.3 FM. De même, prenez en compte les messages éventuellement adressés par SMS par la Mairie. Ou consultez le site de météo France : www.meteo.fr



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.

En cas d'intempéries hivernales

Protégez toutes les installations du gel. Stationnez votre véhicule hors des voies de circulation.

PENDANT



Déplacez-vous le moins possible.

En cas d'intempéries hivernales

Obligation vous est faite de dégager votre trottoir jusqu'au caniveau devant votre domicile.

APRÈS



Faites attention aux fils électriques tombés par terre.



Ne montez ni sur les toits, ni sur les arbres fragilisés. Informez les autorités si des matériaux menacent la voie publique.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Plusieurs **voies routières et ferroviaires** traversent Hirson. Les risques liés au transport de matières dangereuses existent donc, tels les **explosions**, les **incendies**, la **dispersion dans l'air de produits toxiques**. Il convient également de prendre en compte l'existence des **canalisations de gaz** qui irriguent la ville.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

DONNEZ L'ALERTE AUX **SAPEURS POMPIERS AU 18** OU À LA **GENDARMERIE AU 17** EN PRÉCISANT **LE LIEU EXACT** ET SI POSSIBLE LES NUMÉROS APPOSÉS SUR UNE PLAQUE ORANGE À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE.

NE DÉPLACEZ PAS LES VICTIMES SAUF EN CAS D'INCENDIE.

NE DEVENEZ PAS UNE VICTIME EN TOUCHANT LE PRODUIT ET / OU EN RESPIRANT LE NUAGE TOXIQUE.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

SI LE SIGNAL D'ALERTE EST DONNÉ



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant les messages diffusés par haut-parleur et la radio : Echo FM : 104.5 FM ou France Bleu Picardie : 101.3 FM. De même, prenez en compte les messages éventuellement adressés par SMS par la Mairie.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.



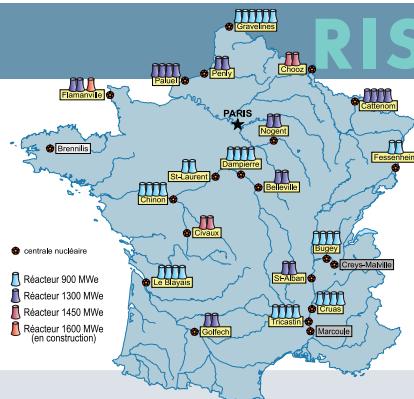
N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront en sécurité.

DANS TOUS LES CAS



Ne fumez pas, ne provoquez ni flammes, ni étincelles.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.



RISQUE NUCLÉAIRE

La ville d'Hirson est concernée par l'implantation **de plusieurs centrales nucléaires dans le Nord et les Ardennes**.

En cas d'accident nucléaire grave, la radioactivité est donc susceptible de s'élever. De plus, des **déchets radioactifs** transitent, parfois, par les voies ferroviaires traversant Hirson.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

SI LE SIGNAL D'ALERTE EST DONNÉ

-  Mettez-vous à l'abri le plus rapidement possible.
-  Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant les messages diffusés par haut-parleur et la radio : Echo FM : 104.5 FM ou Bleu Picardie : 101.3 FM. De même, prenez en compte les messages éventuellement adressés par SMS par la Mairie.
-  Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.
-  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.
-  N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils seront en sécurité.
-  Ne fumez pas, ne provoquez ni flammes, ni étincelles.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.

APRÈS

Une distribution de comprimés d'iode stable à la population pourrait être organisée par la Mairie d'Hirson en cas de nuage radioactif.

Ne prendre les comprimés d'iode que sur instructions des autorités compétentes.



ENGIN DE GUERRES

Aujourd'hui encore, les **vestiges des guerres passées** demeurent des menaces constantes pour les populations susceptibles d'y être exposées. En cas de **découverte d'engins explosifs**, les risques sont de trois ordres :

- **l'explosion**, suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur;
- **l'intoxication** par inhalation, ingestion ou contact;
- **la dispersion dans l'air de gaz toxiques**.



QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

AVANT

Toujours observer la plus grande prudence face à un objet inconnu.

Des munitions sont parfois enterrées : avant d'allumer un feu, s'assurer que le sol n'en renferme pas à faible profondeur.

EN CAS DE DÉCOUVERTE

Ne pas toucher, ni déplacer l'engin.

Si l'engin dégagé une odeur ou des vapeurs, ne pas inhalaer et ne pas se mettre sous le vent.

S'il existe un foyer d'incendie à proximité, ne pas chercher à l'éteindre : s'éloigner le plus rapidement possible.

Alerter les Sapeurs Pompiers au 18 et les Gendarmes au 17 qui sont les seuls habilités à mettre en œuvre les moyens de protection qui s'imposent.

RISQUES SANITAIRES

Les **crises sanitaires** touchent réellement ou potentiellement un **grand nombre de personnes**, affectant la **santé**, et pouvant éventuellement augmenter le facteur **significatif de mortalité ou surmortalité**. Depuis plusieurs années, des risques sanitaires plus ou moins graves sont

apparus: qu'il s'agisse de la **crise de la vache folle** en 1996 et les années suivantes, du **syndrome du SRAS** (syndrome respiratoire aigu sévère) en 2003, de la **grippe aviaire** en 2004 et dernièrement de la **grippe H1N1** en 2009.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour, avec du savon pendant 30 secondes. Et systématiquement:

- Après avoir éternué, toussé ou si vous vous êtes mouché
- Avant et après chaque repas
- Après chaque sortie et retour au domicile
- Après être allé aux toilettes



1. Frottez les ongles et le bout des doigts
2. Frottez la paume des mains
3. Frottez entre les doigts
4. Frottez la face extérieure et la face intérieure



Utilisez un mouchoir en papier:

1. Pour vous moucher, pour tousser, pour éternuer, pour cracher
2. Jetez votre mouchoir dans une poubelle
3. Puis lavez-vous les mains



Si vous êtes malade, portez un masque chirurgical en présence d'une autre personne



Pensez aussi à apprendre ce geste à vos enfants. Changez votre masque environ toutes les 4 heures ou quand il est mouillé.

1. Placez le masque sur votre visage et attachez-le
2. Moulez le haut du masque sur la racine du nez
3. Abaissez le bas du masque sous le menton

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES	112
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
VIGICRUES	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
MÉTÉO FRANCE	0 892 68 02 59 www.meteo.fr
MAIRIE D'HIRSON	03 23 58 38 88
SOUS-PRÉFECTURE DE VERVINS	03 23 91 32 32

COUPON DÉTACHABLE

DISPOSITIF D'ALERTE PAR SMS EN CAS DE RISQUE MAJEUR

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Numéro de téléphone portable:

Numéro de téléphone fixe:

Fait à Hirson, le

Signature:

